



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC CESSION D'IMMEUBLES

Conformément aux dispositions prévues à l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, est par les présentes donné aux citoyens de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par la soussignée, Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques :

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a cédé à titre gratuit quatre lots, soit les lots :

- **CINQ MILLIONS CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE** (5 118 984) du cadastre du Québec, d'une superficie totale de cinq mille cent trente-neuf mètres carrés (5 139 m²);
- **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DIX-HUIT** (6 387 018) du cadastre du Québec, d'une superficie totale de quatre mille cent vingt-quatre et cinquante centièmes mètres carrés (4 124,50 m².);
- **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DIX-NEUF** (6 387 019) du cadastre du Québec, d'une superficie totale de six mille dix-sept et dix centièmes mètres carrés (6 017,10 m².);
- **SIX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF** (6 445 009) du cadastre du Québec, d'une superficie totale de trente-trois mille trois cent soixante-trois et quatre-vingts centièmes mètres carrés (33 363,80 m²), au Centre de services scolaire de la Capitale.

Plus précisément, cette cession a été effectuée à titre gratuit conformément aux dispositions de l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* et en considération des avantages pour la Ville et les citoyens puisqu'elle permettra la construction d'une école secondaire dans le secteur est de la Ville.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 16^e jour du mois de décembre 2024.

Isabelle Bernier
Greffière et directrice des affaires juridiques